Révision générale du PLU de Saint-Sorlin-d'Arves

REGLES SANITAIRES DANS LE CADRE
DES PERMENANCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu à la mairie de Saint-Sorlin-d'Arves aux dates et heures indiquées sur l'avis d'enquête publique.

Afin de respecter les règles sanitaires et règles de distanciation, les personnes seront reçues une par une dans la salle et devront porter un masque de type 1. Les tables seront nettoyées entre chaque passage.

Merci de respecter les règles sanitaires en vigueur et de vous lavez les mains avec du gel hydroalcoolique en entrant dans la salle.